



FAQ CSOEC - Mise à jour : 23 Mars 2020 - 17 h

Date	Questions	Réponses
20/03/20	Les compagnies d'assurance prennent-elles en charge les pertes d'exploitation consécutives à la baisse d'activité liée au Coronavirus ?	Non. Même si l'entreprise a souscrit un contrat d'assurance pertes d'exploitaiton, les catastrophes sanitaires comme l'épidémie ou la pandémie ne sont pas prises en charge comme peuvent l'être les catastrophes naturelles.